

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

**Absents excusés,** M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070803-DE

## Délibération n° 2024-07-08-03

### Attribution Travaux d'alimentation en Eau potable

### Refoulement Usine de Castelferrus, Réservoirs de Garganvillar et de Castelferrus

#### Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 mai 2024 (BOAMP/JOUE)

Vu le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres présenté

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

#### Le comité :

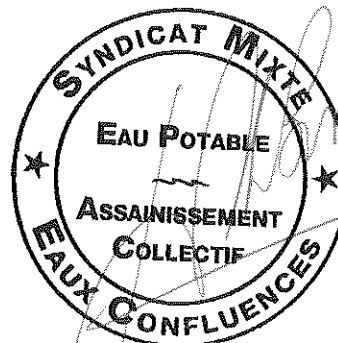
Confirme la décision de retenir conformément au rapport d'analyse des offres le groupement  
COUSIN PRADERE/ EUROVIA ;

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de  
ce contrat de travaux ;

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité  
Contre :0  
Abstention :0



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070803-DE



## ANALYSE DES OFFRES

# REFOULEMENT USINE DE CASTELFERRUS RESERVOIRS DE GARGANVILLAR ET DE CASTELFERRUS PROCEDURE ADAPTEE

**OBJET :** Consultation pour des Travaux de Réseaux d'Eau Refoulement Usine de Castelferrus, Réservoirs de Garganvillar et de Castelferrus

### MODE DE PASSATION :

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

### DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :

Date de remise des offres au plus tard pour le **21 juin 2024 à 12h00**

- Par voie dématérialisée **uniquement** sur la plateforme DEMATIS

La proposition devra se matérialiser sous la forme entres autre :

- D'un Acte d'engagement (Modèle joint au dossier)
- D'un Devis estimatif et quantitatif (Quantitatif joint au dossier)
- D'une Mémoire technique

Quatre dossiers ont été déposés par voie dématérialisée dans les délais impartis :

- GIESPER
- Cousin Pradère/Eurovia
- ROSSONI TP
- FLORES TP

### ANALYSE DES OFFRES :

L'analyse des offres a été réalisée par Laurent PIGNOL, Directeur du SMEC.

## I - Analyse

Après l'examen des pièces, il est établi que les quatre offres sont recevables.

Les candidats pour la présente consultation présentent toutes les références et capacités techniques et financières.

### Rappel

Conformément au règlement de consultation qui accompagne les documents de la consultation, l'analyse de l'offre est réalisée sur la base des critères suivants :

- La valeur technique : 40 %
- Le prix des prestations : 60 %

### **Méthode de notation :**

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	40
	<i>les sous-critères seront notés suivant l'échelle suivante et s'appliquent aux sous-critères 1.1, 1.2, et 1.3 :</i> - 0% : Très insuffisant - 25% : Insuffisant - 50% : Moyen - 75% : Satisfaisant - 100% : Très satisfaisant	
1.1	Moyens Matériels et humains	12
	<i>Sous-critère 1 : Moyens matériels et humains affectés au marché et mesures hygiène et sécurité prévues (30%)</i> - Indications de l'ensemble des moyens humains mobilisables pour l'exécution de l'ensemble des prestations prévues au marché ; un organigramme de l'équipe dédiée au projet est demandé. Pour le personnel encadrant, un CV détaillé avec l'expérience sur des opérations comparables sera présenté. - Indications de l'ensemble des moyens matériels mobilisables pour l'exécution de l'ensemble des prestations prévues au marché ; - Indications sur les mesures d'hygiène	
1.2	Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux	20
	<i>Sous-critère 2 : Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux (50%)</i> - Organisation et méthodologie proposées pour la réalisation des travaux. - Détail des phases sur un planning prévisionnel détaillé, y compris les délais d'approvisionnement	
1.3	Fiches produit	8
	<i>Sous-critère 3 : Fiches produits (20%)</i> - Liste des matériaux et fournitures du niveau qualitatif exigé, accompagnée de leurs fiches techniques respectives.	
2	Prix	60

<p>Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (DQE). Le prix obtenu le plus bas sera pris pour référence. La note attribuée à chacun des candidats sera calculée selon la formule suivante :</p> <p>Note prix candidat = (Total offre moins disante)/(Total offre candidat) x 60</p> <p>Le candidat ayant le prix le plus bas aura une note de 60.</p> <p>S'il y a discordance constatée entre les prix du BPU et les prix du DQE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les indications portées sur le BPU prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du DQE sera rectifié en conséquence par les services du SMEC.</li> <li><input type="checkbox"/> Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce DQE seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du DQE qui sera pris en considération.</li> </ul>	
Pondération totale des critères d'attribution :	100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

## A / Analyse des offres

### 1/ Valeur technique

#### 1.1 Moyens Matériels et humains

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Très Satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très Satisfaisant
<b>Evaluation totale (12)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

#### 1.2 Méthodologie d'intervention pour la réalisation des travaux

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Satisfaisant	Très satisfaisant ( chaque phase chantier est formalisée par des photos de terrain avec légende)	Satisfaisant	Satisfaisant
<b>Evaluation totale (20)</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

#### 1.3 Fiches Produit

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradere/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
Observations	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant	Très satisfaisant
<b>Evaluation totale (8)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Candidats	1.1	1.2	3	Total
GIESPER	12	15	8	35
Cousin Pradère/ Eurovia	12	20	8	40
ROSSONI TP	12	15	8	35
FLORES TP	12	15	8	35

**B/ Prix des prestations :**

Le montant de l'estimation est de 1 406 000,00 € HT

Entreprises	GIESPER	Cousin Pradère/EUROVIA	ROSSONI TP	FLORES TP
<b>TOTAL € HT</b>	1 454 983,84	1 299 708,51	1 369 659,29	1 499 453,40
<b>TVA 20 %</b>	290 996,77	259 941,70	273 931,86	299 890,68
<b>TOTAL € TTC</b>	1 745 980,61	1 559 650,21	1 643 591,15	1 799 344,08
<b>Note sur 60</b>	<b>53,60</b>	<b>60</b>	<b>56,94</b>	<b>52,01</b>

**C/ Tableau récapitulatif :**

Candidats	VT note pondérée sur 40	Prix note pondérée sur 60	Total sur 100	Clt
GIESPER	35	53,60	88,60	3
Cousin Pradère/ Eurovia	40	60	100	1
ROSSONI TP	35	56,94	91,94	2
FLORES TP	35	52,01	87,01	4

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre présentée par l'entreprise Cousin Pradère/Eurovia pour un montant du détail quantitatif estimatif de : 1 299 708,51 € H.T

**V – Choix du pouvoir adjudicateur :**

Il est proposé au comité syndical de suivre le rapport d'analyses des offres.

L'offre retenue, est l'offre présentée par l'entreprise Cousin Pradère/Eurovia pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 299 708,51 € HT

Castelsarrasin, le 8 juillet 2024







Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070803-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

### Etaient présents :

#### Délégués titulaires :

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

Absents excusés, M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,

- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE

## Délibération n° 2024-07-08-04

### Attribution Marché d'acquisition de véhicules utilitaires et tourisme avec reprises

#### Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 29 mai 2024

Vu le règlement de consultation et le rapport d'analyse des offres présenté

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

##### Le comité :

Confirme la décision de retenir conformément au rapport d'analyse des offres

SA MACARD respectivement Lot n°1 39 065,43 € HT (2 véhicules) ;

Lot n°2 58 500,20 € HT (2 véhicules)

Lot n°4 14 912,96 € HT (1 véhicule)

SA SEGARP Lot n°3 40 700 € HT (1 véhicule)

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats de fourniture ;

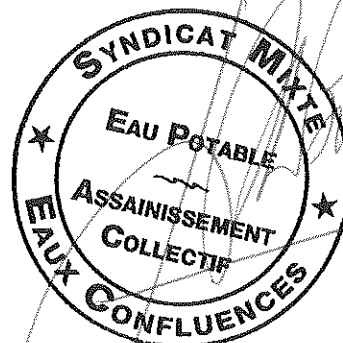
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

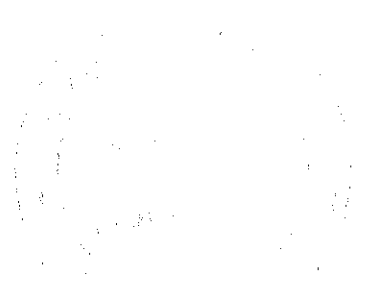


Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE



## ANALYSE DES OFFRES

### PROCEDURE ADAPTEE

**OBJET : Consultation concernant l'acquisition de véhicules utilitaires et de tourisme avec reprises**

**MODE DE PASSATION :**

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

**DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :**

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site de dématérialisation du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) E-marchéspublics.com le 29/05/2024 ainsi que sur le BOAMP.

Le marché est divisé en lots comme suit :

LOT 1 : Acquisition de deux véhicules utilitaires d'environ 3.5 m<sup>3</sup>

LOT 2 : Acquisition de deux véhicules utilitaires d'environ 11 m<sup>3</sup> avec reprises

LOT 3 : Acquisition d'un véhicule camion plateau 3.5 T

LOT 4 : Acquisition d'un véhicule de tourisme avec reprise

Retrait des dossiers : Le dossier de consultation des entreprises a été téléchargé par 14 entreprises.

Date limite de Remise des offres : Le mercredi 19 juin 2024 à 12h00, par voie dématérialisée uniquement sur la plateforme DEMATIS.

Trois offres sont parvenues dans les délais impartis par voie dématérialisée (par ordre de dépôt) :

- SA MACARD (Peugeot)
- SAS SEGARP
- Autos Setam 82 (Ford)

**ANALYSE DES OFFRES :**

L'analyse des offres a été réalisée par Madame Gaëlle Beauvieux Directrice Adjointe du SMEC.

### 1- Analyse de la candidature

Après l'examen des pièces relatives aux candidatures, il est établi que les deux candidatures sont recevables. Les candidats pour la présente consultation présentent toutes les références et capacités techniques et financières.

**Rappel**

Conformément au règlement de consultation qui accompagne les documents de l'offre est réalisée sur la base des critères suivants :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Le prix des prestations : 50 %**
- **La valeur technique 30%**
- **Le délai de livraison : 20%**

#### Méthode de notation :

##### **1 / Prix des prestations pondéré à 50 % :**

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

$$\frac{(\text{Montant de l'offre la plus basse}) \times 50}{(\text{Montant de l'offre du candidat})}$$

##### **2/ Valeur technique pondérée à 30% :**

La notation du critère sera effectuée sur 30 points

##### **3/ Délai de livraison pondéré à 20% :**

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

$$\frac{(\text{Meilleur délai proposé}) \times 20}{\text{Délai du candidat}}$$

#### Négociation

Phase de négociation : L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Attribution du marché public sur la base des offres initiales : Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

#### II/ Analyse des offres avant la phase de négociation

##### **Préambule ;**

L'entité adjudicatrice avait prévu dans le règlement de la consultation la possibilité de négocier avec les candidats. Après analyse des offres, l'acheteur a décidé de procéder à la phase de négociation.

##### **A / Lot n°1 : Véhicules 3.5 m<sup>3</sup>**

##### **1/ Prix des prestations :**



Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Montant véhicules neufs	38 544,16	39 855,40
Frais annexes	521,27	591,27
PSE	3 536,20	4 166,67
<b>Total en €HT avec PSE</b>	<b>42 601,63</b>	<b>44 613,33</b>
<b>Total en €HT sans PSE</b>	<b>39 065,43</b>	<b>40 446,67</b>
	TVA 20%	TVA 20%
<b>Total en TTC avec PSE</b>	<b>51 121,95</b>	<b>53 536,00</b>
<b>Total en TTC sans PSE</b>	<b>46 878,51</b>	<b>48 536,00</b>
Note sur 50 avec PSE	50,00	47,75
Note sur 50 sans PSE	50,00	48,29

**2/ Valeur technique**

	SA MACARD	Autos Setam 82
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
<b>Note sur 30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

**3/ Délai de livraison :**

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Délai de livraison	16 à 20 semaines	NC
<b>Note sur 20</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>

**B / Lot n°2 : Véhicules 11 m<sup>3</sup>****1/ Prix des prestations :**

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Montant véhicules neufs	65 738,94	64 380,40
Frais annexes	677,93	669,60
PSE	4 630,60	14 166,67
Reprise n°1	2 916,67	3 458,33
Reprise n°2	5 000,00	5 000,00
<b>Total en €HT avec reprises avec PSE</b>	<b>63 130,80</b>	<b>70 758,33</b>
<b>Total en €HT avec reprises sans PSE</b>	<b>58 500,20</b>	<b>56 591,67</b>
	TVA 20%	TVA 20%
<b>Total en TTC avec reprises avec PSE</b>	<b>75 756,96</b>	<b>84 910,00</b>
<b>Total en TTC avec reprises sans PSE</b>	<b>70 200,24</b>	<b>67 910,00</b>
Note sur 50 avec PSE	50,00	44,61
Note sur 50 sans PSE	48,37	50,00

**2/ Valeur technique**

	<b>SA MACARD</b>	<b>Autos Setam 82</b>
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
<b>Note sur 30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

**3/ Délai de livraison :**

<b>Entreprises</b>	<b>SA MACARD</b>	<b>Autos Setam 82</b>
Délai de livraison	16 à 20 semaines	NC
<b>Note sur 20</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>

**C / Lot n°3 : Véhicule plateau 3.5T****1/ Prix des prestations :**

<b>Entreprises</b>	<b>Autos Setam 82</b>	<b>SAS SEGARP</b>
Montant véhicules neufs	34 756,03	40 700,00
Frais annexes TTC	376,76	423,76
PSE	1 083,33	2 100,00
<b>Total en €HT avec PSE</b>	<b>35 839,36</b>	<b>42 800,00</b>
<b>Total en €HT sans PSE</b>	<b>34 756,03</b>	<b>40 700,00</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>TVA 20%</b>
<b>Total en TTC avec PSE</b>	<b>43 384,00</b>	<b>51 783,76</b>
<b>Total en TTC sans PSE</b>	<b>42 084,00</b>	<b>49 263,76</b>
<b>Note sur 50 avec PSE</b>	<b>50,00</b>	<b>41,89</b>
<b>Note sur 50 sans PSE</b>	<b>50,00</b>	<b>42,71</b>

**2/ Valeur technique**

	<b>Autos Setam 82</b>	<b>SAS SEGARP</b>
Valeur technique	NC	Conforme aux attentes
<b>Note sur 30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

**3/ Délai de livraison :**

<b>Entreprises</b>	<b>Autos Setam 82</b>	<b>SAS SEGARP</b>
Délai de livraison	NC	25 semaines (hors août)
<b>Note sur 20</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>

**D / Lot n°4 : Véhicule de tourisme**

**1/ Prix des prestations :**

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Montant véhicules neufs	27 579,63	27 320,20
Frais annexes TTC	372,76	389,76
Reprise	12 666,67	11 666,67
Bonus/malus TTC	190,00	
<b>Total en €HT</b>	<b>14 912,96</b>	<b>15 653,53</b>
	<b>TVA 20%</b>	<b>TVA 20%</b>
<b>Total en TTC</b>	<b>18 458,31</b>	<b>19 174,00</b>
<b>Note sur 50</b>	<b>50,00</b>	<b>48,13</b>

**2/ Valeur technique**

	SA MACARD	Autos Setam 82
Valeur technique	Conforme aux attentes	NC
<b>Note sur 30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

**3/ Délai de livraison :**

Entreprises	SA MACARD	Autos Setam 82
Délai de livraison	8 à 12 semaines	NC
<b>Note sur 20</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>

**III / Analyse des offres après la phase de négociation**

Aucun des candidats n'a remis de nouvelle offre.

**Tableaux récapitulatifs (après négociation) :**

Au regard des critères de jugement des offres prévus dans la consultation, le classement des offres, se décompose comme suit :

**Lot n°1 : Véhicules 3.5 m<sup>3</sup> avec PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	42 601.63	51 121.95
2	Autos setam 82	47.75	44 613.33	53 536.00

**Lot n°1 : Véhicules 3.5 m<sup>3</sup> sans PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	39 065.43	46 878.51
2	Autos setam 82	48.29	39 897.07	48 536.00

**Lot n°2 : Véhicules 11 m<sup>3</sup> avec PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	63 130.80	75 756.96
2	Autos setam 82	44.61	70 758.33	84 910.00

**Lot n°2 : Véhicules 11 m<sup>3</sup> sans PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	98.37	58 500.20	70 200.24
2	Autos setam 82	50	56 591.67	67 910.00

**Lot n°3 : Véhicule plateau avec PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SAS SEGARP	91.89	42 800.00	51 783.76
2	Autos setam 82	50	35 839.36	43 384.00

**Lot n°3 : Véhicule plateau sans PSE**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SAS SEGARP	92.71	40 700.00	49 263.76
2	Autos setam 82	50	34 756.03	42 084.00

**Lot n°4 : Véhicule tourisme**

Classement	Candidat	Note finale	Prix en € H.T	Prix en € TTC
1	SA MACARD	100	14 912.96	18 458.31
2	Autos setam 82	48.13	15 653.53	19 174.00

**IV- Conclusion**

Au vu des notes finales attribuées aux candidats, les offres sont classées comme suit : pour l'ensemble des lots 1, 2 et 4 :

<i>Entreprises</i>	<i>Classement</i>
SA MACARD	1 <sup>er</sup>
Autos Setam 82	2 <sup>ème</sup>

Les offres de l'entreprise SA MACARD sont conformes aux exigences demandées et aux prévisions financières du SMEC. Elle est donc en mesure de fournir les véhicules souhaités au SMEC. Les PSE ne sont pas retenues pour les lots 1 et 2.

Au vu des notes finales attribuées aux candidats, les offres sont classées comme suit pour le lot 3 :

<i>Entreprises</i>	<i>Classement</i>
SAS SEGARP	1 <sup>er</sup>
Autos Setam 82	2 <sup>ème</sup>

L'offre de l'entreprise SAS SEGARP est conforme aux exigences demandées et aux prévisions financières du SMEC. Elle est donc en mesure de fournir le véhicule souhaité au SMEC. Les PSE ne sont pas retenues.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

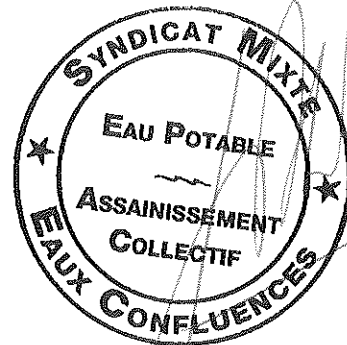
ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE

## V – Choix du pouvoir adjudicateur

Il appartient à l'entité adjudicatrice représentée par Monsieur le Président, de valider ce choix.

Castelsarrasin, le 27 juin 2024

Le Président du SMEC  
Jean-Philippe BÉSIERS



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/07/2024
COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024				Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Présent
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	Excusé
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	Excusé
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	Excusé, procuration DELBOULBES
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	Excusé, procuration BESIERS
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	Excusé
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé, procuration LACOMBE
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	Excusé
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	Excusé
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	Excusé
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	Excusé
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	Excusé
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	Excusé
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excusé
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	Excusé
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	Excusé
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	Excusé
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	Excusé
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	Excusé
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délégué Suppléant	Excusé
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	Excusé
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	Excusé
SELHATEL	DAN NICTE	Moissac	Délégué	Excusé
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	Excusé
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	Excusé
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé, procuration AVARELLO
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délégué	Excusé
HERBAY	ROSE	TOTAL	36	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
 Reçu en préfecture le 18/07/2024  
 Publié le  
 ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE

Excusé

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070804-DE



## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

**Absents excusés,** M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070805-DE

## Délibération n° 2024-07-08-05

### Annulation Délibération n°2024-05-06-02 portant sur la Désignation de Délégués titulaire au suppléant au sein du Syndicat de Candes St Michel

#### Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Par lettre en recommandé, les services de la Préfecture nous ont signifié que la Désignation de délégué titulaire et suppléant par le comité syndical du SMEC au syndicat mixte de production d'eau potable Auvillar Lavit Dunes Donzac en substitution des délégués de la commune de St Nicolas de la Grave était nulle et non avenue.

Considérant que nous devons décidé en comité syndical de maintenir ou non cette délibération, il est proposé d'annuler cette désignation en suivant les principes évoqués par le Bureau des Collectivités Locales de la Préfecture de Tarn et Garonne .

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

##### Le comité :

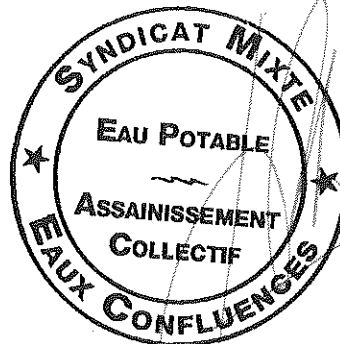
Décide de suivre la proposition du Président concernant l'annulation de la Désignation de Délégués au sein du syndicat de Candes ST Michel

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette annulation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité  
Contre :0  
Abstention :0



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070805-DE



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/07/2024
COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024				Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	<i>E. Curée</i>
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	<i>J. Baray</i>
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Baray</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délégué	<i>Excusé - Procuration DEBOLBES</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délégué	<i>Excusé</i>
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délégué	<i>Excusé - Procuration BESIERS</i>
COSTES	Christian	Caumont	Délégué	<i>Excusé</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>Excusé - Procuration LACOMBE</i>
DEBOLBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>Excusé</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délégué	<i>Excusé</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>Excusé</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délégué	<i>Excusé</i>
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délégué	<i>Excusé</i>
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délégué	<i>Excusé</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délégué	<i>Excusé</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	<i>Excusé</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>Excusé</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Délégué	<i>Excusé</i>
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délégué	<i>Excusé</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délégué	<i>Excusé</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délégué	<i>Excusé</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	<i>Excusé</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délégué	<i>Excusé</i>
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délégué	<i>Excusé</i>
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délégué	<i>Excusé</i>
LACROIX	Frederic	Labastide du Tempie	Délégué Suppléant	<i>Excusé</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délégué	<i>Excusé</i>
PORTES	Luc	Moissac	Délégué	<i>Excusé</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>Excusé</i>
<i>SLIMATEL</i>	<i>DAN NICTE</i>	Moissac	Délégué	<i>Excusé</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délégué	<i>Excusé</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délégué	<i>Excusé</i>
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>Excusé - Procuration AVARELLO</i>
<i>HERBAY</i>	<i>Christian ROSE - USE</i>	Garganvillar	Délégué	<i>Excusé</i>

*HERBAY*

TOTAL

*Excusé*

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 082-200089126-20240718-2024070805-DE

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

**Absents excusés,** M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,

- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Délibération n° 2024-07-08-06

### Délibération pour approbation des plans de zonage d'assainissement des eaux usées du SMEC

#### Le président du Syndicat Mixte Eaux Confluences EXPOSE :

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2;

Considérant que les plans de zonage de l'assainissement, tel qu'ils sont présentés au Conseil Syndical, sont prêts à être approuvés.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

##### Le comité :

Décide d'approuver les plans de zonage de l'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés à la présente,

Décide la saisie du tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête et pour le lancement d'une enquête publique

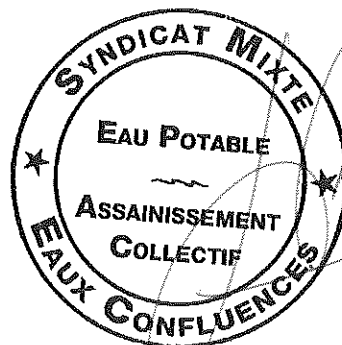
Autorise le Président à réaliser une demande au cas par cas pour évaluation environnementale du zonage d'assainissement des eaux usées auprès de la DREAL Occitanie.

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0





FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/07/2024	
COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024				Reçu en préfecture le 18/07/2024	
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le <u>Présent</u>	
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	<i>E. Cursee</i>	
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	<i>J. Bajon</i>	
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Besiers</i>	
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délegué	Excusé procuration DELBOULBES	
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délegué	<i>J. Cadieu</i>	
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délegué	Excusé procuration BESIERS	
COSTES	Christian	Caumont	Délegué	<i>C. Costes</i>	
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE	
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>D. Delboulbes</i>	
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délegué	Excusé	
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>G. Dupuy</i>	
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délegué	Excusé	
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délegué	<i>J. Fégné</i>	
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délegué	<i>J. Ferval</i>	
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délegué	<i>A. Fourlenti</i>	
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	<i>H. Furlan</i>	
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excusé	
GARCIA	Philippe	Moissac	Délegué	<i>P. Garcia</i>	
JOLYS	Sébastienien	Saint Arroumex	Délegué	<i>S. Jolys</i>	
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délegué	<i>E. Kozlowski</i>	
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	<i>J. Lacombe</i>	
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délegué	Excusé	
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	<i>N. Legal</i>	
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>R. Lopez</i>	
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délegué	<i>G. Lourmede</i>	
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délegué	<i>F. Massimino</i>	
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délegué	<i>J. Miramont</i>	
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délegué Suppléant	<i>F. Lacroix</i>	
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délegué	<i>G. Portal</i>	
PORTES	Luc	Moissac	Délegué	Excusé	
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>J. Pougnaud</i>	
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>X. Prevedello</i>	
SEHATEL	DAN NICOTÉ	Moissac	Délegué	<i>D. Sehatel</i>	
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délegué	<i>J. Spessato</i>	
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délegué	<i>J. Thiers</i>	
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé procuration AVARELLO	
VIGNAUX	Christian	Garganvillar	Délegué	<i>C. Vignaux</i>	
HERBAY	ROSE	TOTAL	36	Excusé	

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

-Nombre de membres en exercice : **37**

-Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

### **Etaient présents :**

#### **Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

**Absents excusés,** M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,

- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération n° 2024-07-08-01****Transfert de Compétence Assainissement Collectif :****Demande de la commune de Fajolles****EXPOSE :**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;  
Vu la loi n°2022-217 du 22 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;  
Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-16, L.5212-32 et L.5711-1  
Vu les statuts actuels du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) ;  
Vu la délibération de la commune de Fajolles en date du 5 avril 2024 sollicitant le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;  
Entendu que la représentante de la Commune de Fajolles est venue présenter le service d'assainissement collectif de la commune en bureau le 26 juin 2024 ;  
Considérant que le Syndicat Mixte Eaux Confluences est compétent en matière d'assainissement collectif ;  
Considérant qu'il appartient au Comité syndical du SMEC d'approuver ou non cette demande d'adhésion .

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

Le comité syndical décide :

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'adhésion de la commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif » avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 2 :** de notifier la présente délibération aux Maires et Président de chacun des membres du Syndicat, leurs conseils municipaux et communautaires devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT.

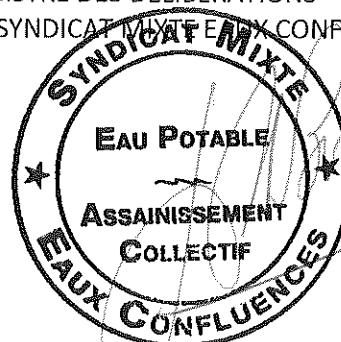
**ARTICLE 3 :** d'inviter Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté l'adhésion de la Commune de Fajolles pour la compétence « Assainissement collectif ».

**ARTICLE 4 :** de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente Délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/07/2024
COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024				Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le
AVARELLO	Georgette	Castelmayran	Vice-Présidente	Présent
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Déleguée	Excusé
BESIERS	Jean-philippe	Castelsarrasin	Président	Excusé
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Délegué	Excusé procuration DEBBOULBES
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Délegué	Excusé
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Délegué	Excusé procuration BESIERS
COSTES	Christian	Caumont	Délegué	Excusé
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	Excusé procuration LACOMBE
DELBOLUBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	Excusé
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Délegué	Excusé
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	Excusé
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Délegué	Excusé
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Délegué	Excusé
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Délegué	Excusé
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Délegué	Excusé
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Déleguée	Excusé
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	Excusé
GARCIA	Phillippe	Moissac	Délegué	Excusé
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Délegué	Excusé
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Délegué	Excusé
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	Excusé
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Délegué	Excusé
LEGAL	Nadine	Fajolles	Déleguée	Excusé
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	Excusé
LOURMEDE	Guy	Moissac	Délegué	Excusé
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Délegué	Excusé
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Délegué	Excusé
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Délegué Suppléant	Excusé
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Délegué	Excusé
PORTES	Luc	Moissac	Délegué	Excusé
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	Excusé
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	Excusé
SLIMMTEL	DAN NICOT	Moissac	Délegué	Excusé
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Délegué	Excusé
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Délegué	Excusé
VALEYE	Romain	Lizac	Vice-Président	Excusé procuration AVARELLO
VIGNAUDX	Christian	Garganvillar	Délegué	Excusé

HERIBAY

ROSE - USE

TOTAL

36

Excusé

## SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à 18h00 (08/07/2024), le Comité Syndical dûment convoqué le 28/06/2024, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Mariages de Barry d'Islemade, sous la présidence de M. BESIERS Jean-Philippe, Maire de Castelsarrasin, Président du Syndicat Mixte Eaux Confluences .

- Nombre de membres en exercice : **37**
- Date de convocation du comité syndical : 08/07/2024

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

M. BESIERS Jean-Philippe, M PORTAL Guy, M. LOPEZ Romain, M DUPUY Guy, M FOURLENTI Alain, M LACOMBE José, Mme FURLAN Hélène, M. FEGNE jean, M POUGNAND Jérôme, Mme SCHATTEL Danièle, M GARCIA Philippe, M THIERS Jean-Christophe, Mme HERBAY Rose-Lise (Suppléante), M LAVERGNE Yannick (Suppléant) M PREVEDELLO Xavier, M. COSTES Christian, M DELBOULBES Didier, M CORTESE Robert (Suppléant), M. SPESSATO Jean-Louis ; Mme LEGAL Nadine, M JOLYS Sébastien, Mme BAJON – ARNAL Jeanine, M KOZLOWSKI Eric, M Jean-philippe FERVAL, M. MASSIMINO Francis, M MIRAMONT Jean-Marc, M. CADIOU Jean-Pierre, M LOURMEDE Guy, M LACROIX Frédéric (suppléant)

**Absents excusés,** M DAL CORSO Michel (Procuration José LACOMBE), M CHAMPAIN Christophe (Procuration Jean-Philippe BESIERS) Mme AVARELLO Georgette, M LAFFORGUE Jacques, M PORTES Luc, M VALEYE Romain, M GALLO Daniel, M DELFAU Jean-Claude

Délégués en exercice : 37

- Présents : **29** présents plus 2 votes par procuration,
- Votants : 31

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Monsieur PORTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Délibération n° 2024-07-08-02

### Annule et Remplace Délibération N°2022-06-29-26

### Arrêté autorisation de Déversement et son Annexe Convention de rejet type du SMEC

#### EXPOSE :

La formule d'indexation de la délibération citée en objet prenait en compte un montant fixe destiné à amortir les frais d'animation de rédaction et de démarchage auprès des industriels ainsi qu'un coefficient sur les trois paramètres que sont la Demande chimique en oxygène (DCO) la demande biologique en oxygène à 5 jours (DBO5) et les matières en suspension (MES).

Elle est complétée par les éléments suivants :

Azote Total Kjeldhal (NTK)

Phosphore (PT)

De plus, le tarif au m3 avait été fixée à 1,30 € par m3.

Il est donc proposé de modifier la formule comme suit:

Rsa= Redevance spéciale assainissement

$Rsa = 500 \text{ €} + (P * \text{Volume consommé} * ((DCO) + (DBO5) + (MEST) + (NTK) + (PT)) / 5 / 289)$

Avec P = Prix au m3 pour l'assainissement collectif voté annuellement par le comité syndical

#### APRES EN AVOIR DELIBERE :

Approuve l'arrêté type et sa convention annexée ;

Décide qu'il rentrera en vigueur à la signature de chaque convention ;

Autorise le Président ou les Vice-Présidents à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place des documents ci-annexés.

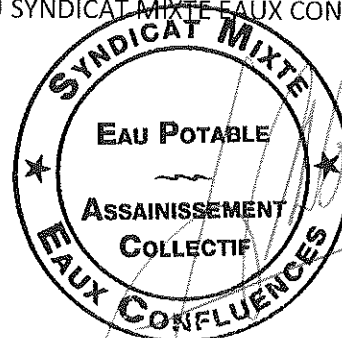
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE EAUX CONFLUENCES

Pour : 31 Voté à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0



FEUILLE DE PRESENCE				Envoyé en préfecture le 18/07/2024
COMITE SYNDICAL DU 8 juillet 2024				Reçu en préfecture le 18/07/2024
NOM	Prénom	Représentant la commune de	Qualité	Publié le
AVARELLO	Georgette	Castelmeyran	Vice-Présidente	Présent
BAJON-ARNAL	Jeanine	Castelsarrasin	Députée	<i>E. Curce</i>
BESIERS	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Président	<i>J. Baray</i>
BOUCHÉ	Bernard	Saint-Nicolas de la Grave	Député	<i>Excusé procuration DELBOULBES</i>
CADIOU	Jean-Pierre	Labourgade	Député	<i>Excusé</i>
CHAMPAIN	Christophe	Coutures	Député	<i>Excusé procuration BESIERS</i>
COSTES	Christian	Caumont	Député	<i>Excusé</i>
DAL CORSO	Michel	Castelsarrasin	Vice-Président	<i>Excusé procuration LACOMBE</i>
DELBOULBES	Didier	Saint-Nicolas de la Grave	Vice-Président	<i>Excusé</i>
DELFAU	Jean-Claude	Lavilledieu du Temple	Député	<i>Excusé</i>
DUPUY	Guy	Castelferrus	Vice-Président	<i>Excusé</i>
FAURIE	Jean-Claude	Larrazet	Député	<i>Excusé</i>
FÉGNÉ	Jean	Lafitte	Député	<i>Excusé</i>
FERVAL	Jean-Philippe	Castelsarrasin	Député	<i>Excusé</i>
FOURLENTI	Alain	Castelsarrasin	Député	<i>Excusé</i>
FURLAN	Hélène	Castelsarrasin	Députée	<i>Excusé</i>
GALLO	Daniel	Lavilledieu du Temple	Vice-Président	<i>Excusé</i>
GARCIA	Philippe	Moissac	Député	<i>Excusé</i>
JOLYS	Sébastien	Saint Arroumex	Député	<i>Excusé</i>
KOZLOWSKI	Eric	Castelsarrasin	Député	<i>Excusé</i>
LACOMBE	José	Meauzac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
LAFFORGUE	Jacques	Angeville	Député	<i>Excusé</i>
LEGAL	Nadine	Fajolles	Députée	<i>Excusé</i>
LOPEZ	Romain	Moissac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
LOURMEDE	Guy	Moissac	Député	<i>Excusé</i>
MASSIMINO	Francis	GM pour Albefeuille	Député	<i>Excusé</i>
MIRAMONT	Jean-Marc	Les Barthes	Député	<i>Excusé</i>
LACROIX	Frederic	Labastide du Temple	Député Suppléant	<i>Excusé</i>
PORTAL	Guy	Barry d'Islemade	Député	<i>Excusé</i>
PORTES	Luc	Moissac	Député	<i>Excusé</i>
POUGNAND	Jérôme	Moissac	Vice-Président	<i>Excusé</i>
PREVEDELLO	Xavier	Saint Porquier	Vice-Président	<i>Excusé</i>
SLHARTZ	DANNIOTE	Moissac	Député	<i>Excusé</i>
SPESSATO	Jean-Louis	Saint-Aignan	Député	<i>Excusé</i>
THIERS	Jean-Christophe	Moissac	Député	<i>Excusé</i>
VALEVE	Romain	Lizac	Vice-Président	<i>Excusé procuration AVARELLO</i>
<del>VIGNAUX</del>	Christian	Garganvillar	Député	<i>Excusé</i>
HERBAY	ROSE			
TOTAL			36	

Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
 Reçu en préfecture le 18/07/2024  
 Publié le  
 ID : 082-200089126-20240718-2024070802-DE

*Excusé*